

**RESULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION**
**Arrondissement**

1

**mars-23**

NOMBRE DE PRELEVEMENTS EFFECTUES SUR L'ARRONDISSEMENT : 3

**CHIMIE**

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITE	REFERENCE DE QUALITE	UNITES
Turbidité	0,15		< 2	NFU
pH	7,50		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	356		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	14,30		< 25	°C
Chlore libre	0,06			mg/l
Chlore total	0,11			mg/l

*Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en janvier 2023 :*

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,088	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	12,1	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

**MICROBIOLOGIE**

GERMES	REFERENCES et LIMITES de QUALITE	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

**RESULTATS CONFORMES A LA LEGISLATION DES EAUX POTABLES**

## RESULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

**Arrondissement**

**mars-23**

NOMBRE DE PRELEVEMENTS EFFECTUES SUR L'ARRONDISSEMENT : 3

### CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITE	REFERENCE DE QUALITE	UNITES
Turbidité	0,11		< 2	NFU
pH	7,57		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	362		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	13,30		< 25	°C
Chlore libre	0,06			mg/l
Chlore total	0,09			mg/l

*Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en avril 2022 :*

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,031	2	1	mg/l
Antimoine	<1	5		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	11,72	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

### MICROBIOLOGIE

GERMES	REFERENCES et LIMITES de QUALITE	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

## RESULTATS CONFORMES A LA LEGISLATION DES EAUX POTABLES

## RESULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

**Arrondissement**

**mars-23**

NOMBRE DE PRELEVEMENTS EFFECTUES SUR L'ARRONDISSEMENT : 9

### CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITE	REFERENCE DE QUALITE	UNITES
Turbidité	0,12		< 2	NFU
pH	7,48		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	358		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	14,51		< 25	°C
Chlore libre	0,13			mg/l
Chlore total	0,16			mg/l

*Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en février 2023 :*

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,072	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	9,46	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

### MICROBIOLOGIE

GERMES	REFERENCES et LIMITES de QUALITE	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

## RESULTATS CONFORMES A LA LEGISLATION DES EAUX POTABLES

## RESULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

**Arrondissement**

**mars-23**

NOMBRE DE PRELEVEMENTS EFFECTUES SUR L'ARRONDISSEMENT : 3

### CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITE	REFERENCE DE QUALITE	UNITES
Turbidité	0,14		< 2	NFU
pH	7,50		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	344		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	13,77		< 25	°C
Chlore libre	0,12			mg/l
Chlore total	0,16			mg/l

*Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en mai 2022 :*

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,07	2	1	mg/l
Antimoine	<1	5		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	54	10		µg/l
Somme THM	11,07	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

### MICROBIOLOGIE

GERMES	REFERENCES et LIMITES de QUALITE	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

## RESULTATS CONFORMES A LA LEGISLATION DES EAUX POTABLES

## RESULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

**Arrondissement**

**mars-23**

NOMBRE DE PRELEVEMENTS EFFECTUES SUR L'ARRONDISSEMENT : 6

### CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITE	REFERENCE DE QUALITE	UNITES
Turbidité	0,13		< 2	NFU
pH	7,6		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	347		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	13,30		< 25	°C
Chlore libre	0,08			mg/l
Chlore total	0,10			mg/l

*Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en mars 2023 :*

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,175	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	50		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	8,67	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

### MICROBIOLOGIE

GERMES	REFERENCES et LIMITES de QUALITE	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

## RESULTATS CONFORMES A LA LEGISLATION DES EAUX POTABLES

## RESULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

**Arrondissement**

**mars-23**

NOMBRE DE PRELEVEMENTS EFFECTUES SUR L'ARRONDISSEMENT : 4

### CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITE	REFERENCE DE QUALITE	UNITES
Turbidité	0,15		< 2	NFU
pH	7,48		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	353		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	15,85		< 25	°C
Chlore libre	0,13			mg/l
Chlore total	0,18			mg/l

*Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en février 2023 :*

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,292	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	8	10		µg/l
Somme THM	7,99	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

### MICROBIOLOGIE

GERMES	REFERENCES et LIMITES de QUALITE	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

## RESULTATS CONFORMES A LA LEGISLATION DES EAUX POTABLES

## RESULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

**Arrondissement**

**mars-23**

NOMBRE DE PRELEVEMENTS EFFECTUES SUR L'ARRONDISSEMENT : 9

### CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITE	REFERENCE DE QUALITE	UNITES
Turbidité	0,11		< 2	NFU
pH	7,40		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	363		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	14,12		< 25	°C
Chlore libre	0,10			mg/l
Chlore total	0,13			mg/l

*Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en mars 2023 :*

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,16	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	15,7	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

### MICROBIOLOGIE

GERMES	REFERENCES et LIMITES de QUALITE	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

## RESULTATS CONFORMES A LA LEGISLATION DES EAUX POTABLES

## RESULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

**Arrondissement**

**mars-23**

NOMBRE DE PRELEVEMENTS EFFECTUES SUR L'ARRONDISSEMENT : 8

### CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITE	REFERENCE DE QUALITE	UNITES
Turbidité	0,14		< 2	NFU
pH	7,51		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	358		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	14,55		< 25	°C
Chlore libre	0,09			mg/l
Chlore total	0,13			mg/l

*Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en février 2023 :*

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,036	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	9,63	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

### MICROBIOLOGIE

GERMES	REFERENCES et LIMITES de QUALITE	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

## RESULTATS CONFORMES A LA LEGISLATION DES EAUX POTABLES



**RESULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION**
**Arrondissement**
**9**
**mars-23**

NOMBRE DE PRELEVEMENTS EFFECTUES SUR L'ARRONDISSEMENT : 4

**CHIMIE**

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITE	REFERENCE DE QUALITE	UNITES
Turbidité	0,16		< 2	NFU
pH	7,60		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	348		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	13,33		< 25	°C
Chlore libre	0,07			mg/l
Chlore total	0,14			mg/l

*Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en février 2023:*

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,251	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	55		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	14,4	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

**MICROBIOLOGIE**

GERMES	REFERENCES et LIMITES de QUALITE	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

**RESULTATS CONFORMES A LA LEGISLATION DES EAUX POTABLES**